

# Guide d'information lié aux risques majeurs

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document DICRIM - Septembre 2017



ALERTE crue  
incendie risques  
majeurs  
inondation attentat  
alerte nucléaire

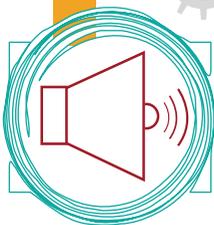
## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est **un évènement brutal**, à faible probabilité, le plus souvent **imprévu**.

Il peut être d'origine naturelle ou technologique et ses effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants :

Le risque majeur naturel résulte des seules forces de la nature (feu de forêt, inondation, enneigement...),

Le risque majeur technologique est consécutif à la manipulation de produits dangereux ou la mise en place de technologies à risques (risques nucléaires, industriel, biologique...).



## LES MOYENS D'ALERTE

L'alerte est une responsabilité de l'Etat et du Maire.

Elle permet d'**avertir la population** de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque et ainsi de se protéger jusqu'à la fin de l'alerte.

Elle peut être donnée par **différents moyens** :

### SIRÈNES

Signal d'alerte	Signal montant et descendant de <u>trois cycles successifs</u> d'une durée de 1m41s chacun - séparés par un intervalle de 5s.
-----------------	---

Signal de fin d'alerte	Signal <u>continu</u> qui émet un cycle unique de 30s.
------------------------	--

MESSAGE TRANSMIS PAR HAUT-PARLEURS DEPUIS LES VÉHICULES DE LA POLICE MUNICIPALE OU DES FORCES DE L'ORDRE

### MESSAGES DIFFUSÉS SUR :

le site internet MONTELIMAR.FR	les réseaux sociaux FACEBOOK - TWITTER	sur les PANNEAUX LUMINEUX
-----------------------------------	---	------------------------------

MESSAGES DIFFUSÉS PAR LES MÉDIAS LOCAUX

MESSAGES DIFFUSÉS LORS DE VISITES DE TERRAIN

Information directe à domicile, en porte à porte, réalisée par la police municipale, les agents communaux ou les sapeurs-pompiers



## EN CAS D'ALERTE RESPECTER LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SUIVANTES



S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM.**



Se **mettre en sureté** en se conformant aux **ordres d'évacuation** ou de confinement.



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.** Les enseignants s'occupent d'eux et le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), interne à l'établissement, prévoit les modalités de l'accueil.



**Ne pas téléphoner**, libérer les lignes pour les secours.



### LE MOT DE FRANCK REYNIER

Maire de Montélimar

Président de Montélimar-Agglomération

« Bien que les médias soient quotidiennement le relai d'incidents majeurs et d'accidents graves, nul n'imagine jamais en être spectateur ou victime.

Elus de la République, nous souhaitons le meilleur pour nos concitoyens. Pourtant, il est également de notre devoir de prévoir l'imprévisible, et d'anticiper tout danger pouvant toucher nos populations.

Suivre les consignes données par ce Guide d'Information lié aux Risques Majeurs, c'est adopter le bon comportement quelle que soit la situation. C'est aussi peut-être sauver sa vie ou celle des autres. L'idéal étant bien-sûr que jamais nous ne soyons confrontés à de telles menaces... »





## QUELS RISQUES À MONTÉLIMAR

### Le risque inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau :



### Inondations par le Rhône et son canal de dérivation

D'une manière générale, les terrains situés **entre le fleuve et le canal de dérivation** peuvent être touchés par une crue du Rhône. On peut distinguer toutefois plusieurs secteurs vulnérables : île de la conférence, **base de loisirs de Montélimar, quartier du Ponton et quartier des Travailleurs**.

Le secteur connaît régulièrement de forts épisodes pluvieux qui engendrent une montée des eaux du Rhône. Ce fût le cas en 1856, en 1988, en octobre 1993 ou plus récemment en décembre 2003.

### Inondations par le Roubion

A hauteur du pont Roosevelt, les eaux du Roubion ont atteint la voute de l'ouvrage lors de la crue d'octobre 1993. Par ailleurs, un repère de crue apposé sur une pile du pont mentionne une hauteur d'eau de 3,8m pour l'inondation de décembre 2003.

Au niveau du Pont Bir-Hakeim, un autre repère de crue fait état d'une hauteur d'eau de 3,5m toujours pour 2003. Au niveau de la passerelle traversant la rivière, des repères de crues matérialisent le niveau des

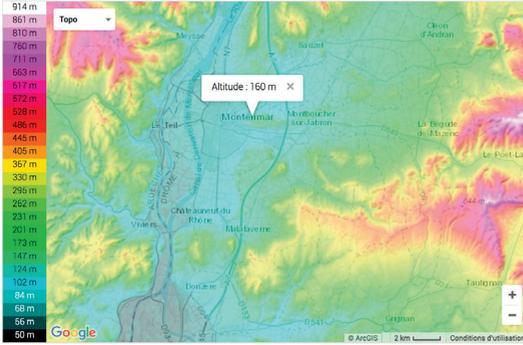
eaux pour les principales inondations (novembre 1951, octobre 1886, octobre 1993, etc.).

### Inondations par le Jabron

Le Jabron est le principal affluent du Roubion. Le point de confluence des deux rivières se situe juste à l'amont du pont Roosevelt. Au niveau du pont Garigliano, un repère de crue précise une hauteur d'eau de 2,8m en décembre 2003 (photo ci-dessous prise à l'aval immédiat du pont). Principaux quartiers concernés : Montlouis et les Alexis.



## Inondations par ruissellement urbain



La topographie générale de Montélimar favorise la concentration des eaux de ruissellement sur certains secteurs comme notamment : **zone d'activité du Meyrol (secteur le Bouquet), secteur de Pouloumard, secteur de Beaulieu, secteur de Cabiac, secteur de Montlouis, secteur du centre Hospitalier, et secteur des Catalins.**



## EN CAS D'INONDATION LES BONS RÉFLEXES



S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM.**



Avant la montée des eaux, fermer les **portes, fenêtres, volets, soupiraux** et autres **aérations.**

Couper également le **gaz** et **l'électricité**



**Se mettre en sûreté** en se conformant aux **ordres d'évacuation** ou en montant **à pied** dans les étages (**niveau refuge**)



**Ne pas rester dans un véhicule** et ne pas s'engager sur une route inondée. D'une manière plus générale, **éviter tout déplacement dans une zone inondée**





ALERTE crue  
incendie risques  
majeurs  
inondation attentat  
alerte nucléaire



## Le risque feu de forêt

On parle **d'incendie de forêt** lorsque le feu concerne une **surface minimale d'un hectare** d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustif et/ou arboré (parties hautes) est détruite.

La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est **l'été (de Juin à Septembre)**. Les effets conjugués de la **sécheresse**, d'une faible teneur en eau des sols, et parfois la présence d'une population touristique peu sensibilisée au danger, peuvent en effet favoriser l'éclosion d'incendies.



Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables :

- > un combustible, définissant tout matériau susceptible de brûler
- > une source externe de chaleur (flamme ou étincelle)
- > de l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu

On peut distinguer trois zones à risque principales :

 Un premier secteur à **l'ouest de Montélimar, en rive gauche du Roubion** peu avant la confluence avec le Rhône. Dans ce secteur, on ne retrouve aucun Etablissement Recevant du Public (ERP).

 Un secteur au nord-est de la commune, situé **entre la route de Sauzet et la route de Dieulefit (plateau de Géry)**. Un ERP peut être identifié comme proche de ces zones boisées, **le centre aéré CLSH**.

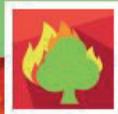
 Un secteur au **sud-est de Montélimar**, proche de la route d'Allan.





# NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

## LES BONS COMPORTEMENTS



### Face au feu - Agissez

- Gardez votre calme, ne paniquez pas.
- Ne vous approchez jamais des flammes.
- Surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.
- Ne vous attardez jamais à observer l'incendie.
- N'encombrez pas les routes.



### En forêt

- Ne vous approchez pas du feu.
  - Eloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation.
  - Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- En cas de départ de feu, prévenez les secours au 18 ou au 112



### Sur la route

- Ne vous stationnez pas pour regarder l'incendie.
- N'allez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours.
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.
- Si vous êtes bloqué, cherchez une zone dégagée à proximité, fermez les vitres, allumez vos phares et ne coupez pas le moteur.



### À la maison, au jardin

- Ne jamais décider de quitter l'habitation au dernier moment à l'approche du feu.
- Conformez-vous aux instructions des secours et des forces de l'ordre.
- La construction en dur, aux abords correctement débroussaillés est le meilleur refuge.
- Avant l'arrivée du feu, ouvrez votre portail, arrosez les façades des bâtiments, rentrez tuyaux et mobiliers et les bouteilles de gaz et fermez les ouvertures et ventilations.
- Mettez vos proches à l'abri dans la maison.
- A l'arrivée des secours, prévenez-les des points d'accès, de la localisation des points d'eau et des réserves de combustibles (gaz, véhicules...) sur votre propriété.



### Témoin d'un départ de feu : Donnez l'alerte

- Au 18 ou 112 pour prévenir les sapeurs pompiers.
- Soyez rapide pour alerter, précis pour localiser et guider les intervenants, clair pour renseigner sur les lieux, causes, dégâts et menaces.



en savoir plus sur [www.prevention-incendie-foret.com](http://www.prevention-incendie-foret.com)



ALERTE crue  
incendie risques  
majeurs  
inondation attentat  
alerte nucléaire

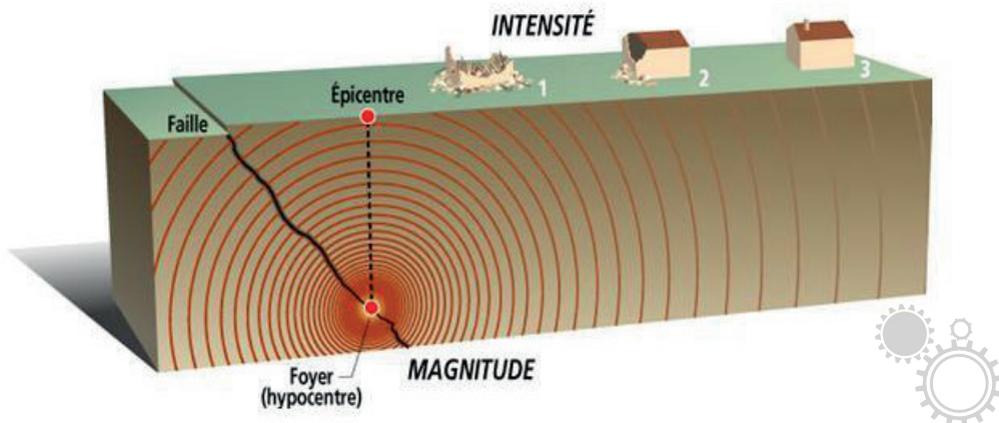


## Le risque sismique

La basse vallée du Rhône est périodiquement concernée par des **secousses d'intensités variables**. La sismicité du département est directement liée aux mouvements tectoniques actifs qui touchent tout particulièrement la Provence et le massif Alpin.

Si les intensités épicentrales enregistrées dans le département sont le plus souvent de faible intensité, certaines fortes secousses rappellent que des séismes importants peuvent se produire dans les **régions voisines** (Vaucluse, Isère,...) et peuvent être **fortement ressenties** dans la Drôme.

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, classe la commune de Montélimar en **zone 3 : sismicité modérée**.



Un séisme se caractérise par :

- > son foyer : c'est le point de naissance du séisme dans la croûte terrestre
- > sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée sur l'échelle de Richter
- > son intensité : variable en un lieu donné (en fonction de la distance au foyer), elle mesure les dégâts provoqués
- > sa fréquence et la durée des vibrations qui ont un impact important sur les effets du séisme



## EN CAS DE SÉISME LES BONS RÉFLEXES



S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM**.

.....



À l'intérieur, abritez-vous **sous un meuble solide**, près d'**un mur** ou d'**une colonne porteuse**.

.....



À l'extérieur, **s'éloigner** de tout ce qui peut **s'effondrer** et **des fils électriques**

.....



**En voiture**, s'arrêter à distance des constructions et **ne pas descendre avant la fin de la secousse**.

.....



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école**. Les enseignants s'occupent d'eux et le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), interne à l'établissement, prévoit les modalités de l'accueil.

ALERTE crue  
incendie risques  
majeurs  
inondation attentat  
alerte nucléaire



## Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à **un accident se produisant lors du transport**, soit par **unité mobile** (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), ou par un **lien fixe** (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses.



### MODES DE TRANSPORTS

TMD par voie routière	La route nationale N7 traverse la commune du nord au sud (axe Paris-Menton), à proximité des secteurs urbanisés : la zone d'Activités des portes de Provence, du Gournier, Chomillac, Les Grèzes, Sarda, Le Bouquet (secteur zone d'activités du Meyrol).
TMD par voie ferroviaire	La ligne Marseille/Lyon/Paris traverse la commune du nord au sud en longeant l'ouest du centre historique. Plusieurs lotissements bordent cet axe et peuvent localement être touchés par un sinistre.
TMD par voie fluviale	Malgré un trafic peu important, le Rhône constitue un axe de transport de marchandises par péniche. Les péniches peuvent transporter des carburants, produits chimiques, gaz et les secteurs proches du Rhône peuvent être affectés par un sinistre. Un port fluvial existe notamment à Montélimar.

Les **gazoducs du réseau haute pression** sont exploités par l'opérateur de gaz GRDF. **Aucun accident significatif** ne s'est produit sur ce réseau. La canalisation concerne essentiellement le **sud de Montélimar**. Son tracé emprunte l'allée du Lac, longe la N7 par l'avenue Gournier avant de s'arrêter au chemin de Belle Barbe.



# EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES LES BONS RÉFLEXES



S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM.**



**Evacuer** les lieux ou se **confiner** selon les consignes des autorités.

Couper également le **gaz** et **l'électricité**



**En cas de confinement : fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations.**



**Ne pas fumer ni provoquer de flammes ou d'étincelles.**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.** Les enseignants s'occupent d'eux et le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), interne à l'établissement, prévoit les modalités de l'accueil.





ALERTE crue  
incendie risques  
majeurs  
inondation attentat  
alerte nucléaire



## Le risque nucléaire

C'est un **évènement accidentel** avec des risques **d'irradiation ou de contamination** pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.

**Le risque nucléaire majeur** est la fusion du cœur d'un réacteur d'une centrale nucléaire. Les **conséquences** pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive, etc...

Sur la commune, un risque de contamination est présent (poussières radioactives dans l'air respiré (nuage) ou le sol (aliments, objets, etc...)

Il est lié à l'exploitation proche des centrales nucléaires de Cruas-Meyssse (07) et du Tricastin (26).



### LIEUX DE REGROUPEMENTS EN VUE D'UNE ÉVACUATION DE LA POPULATION

Population des quartiers	Lieux de regroupement et adresses
Nord et Zone Artisanale du Meyrol	Parking Centre commercial Leclerc - av des Catalins
Centre-ville centre	Place d'Armes bd Aristide Briand
Ouest	Parking av du 14 juillet
Est	Parking magasin Carrefour Market face quartier de Montlouis
Centre-ville sud	Pl Saint-James av Jean Jaurès
Sud	Parking Centre commercial Soleil Levant rte de Marseille



## EN CAS DE RISQUE NUCLÉAIRE LES BONS RÉFLEXES

S'informer de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité à tenir en écoutant la radio **Radio France Bleu Drôme 100.9FM.**

**UNIQUEMENT sur ordre de la Préfecture** : prendre le comprimé d'iode.

**Entrer rapidement** dans le bâtiment en dur le plus proche (ne restez pas dans un véhicule).

**Fermer les ouvertures.**

alerte nucléaire  
je sais quoi faire !

Vous habitez dans un rayon de 10 km autour d'une centrale nucléaire

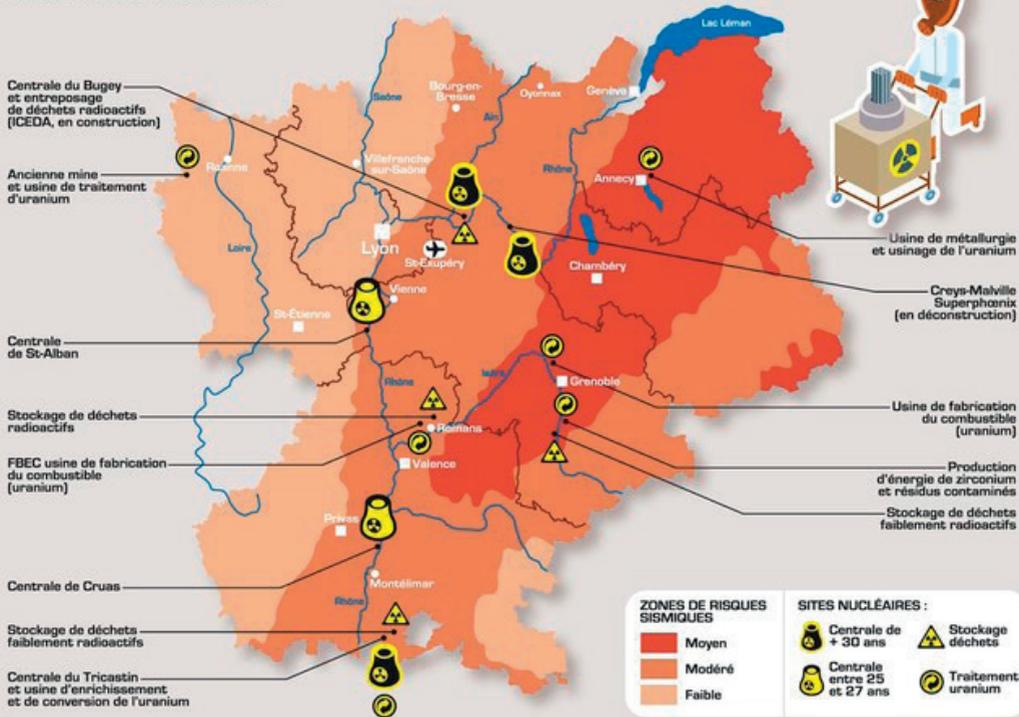
**J'ANTICIPE**  
et je vais retirer mes comprimés d'iode

**Gratuit**  
en pharmacie avec mon bon de retrait\*

www.distribution-iode.com  
0 800 96 00 20 Service à appel gratuit



## RISQUES SISMIQUES ET SITES NUCLÉAIRES EN RÉGION RHÔNE-ALPES



[www.lyoncapitale.fr](http://www.lyoncapitale.fr)



ALERTE crue  
incendie risques  
majeurs  
inondation attentat  
alerte nucléaire

## Le risque attentat

La France définit le **terrorisme**, dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, comme «un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques.»

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015 et de Nice en juillet 2016.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

### Comment se préparer ?

Bien connaître son environnement quotidien,

Développer sa vigilance,

> Faire attention aux attitudes inhabituelles, aux véhicules stationnés de façon inappropriée, aux sacs abandonnés et colis suspects.

Savoir auprès de qui signaler un comportement ou une situation inhabituelle.

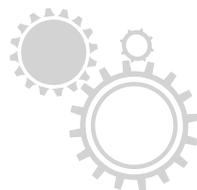
Se former aux gestes de premiers secours.

### Comment réagir ?

#AttaqueTerroriste

### COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE ?

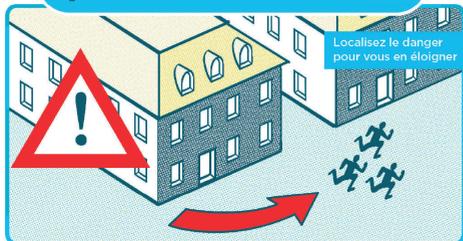
**S'ÉCHAPPER**      **SE CACHER**      **ALERTER**



# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

# OÙ S'INFORMER EN DEHORS DE L'ALERTE ?

**À la mairie** : place Emile Loubet – 26200 Montélimar 04 75 00 25 00

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h à 18h00

Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Sur le site internet de la Ville** : [www.montelimar.fr](http://www.montelimar.fr)

Météo France : 0 899 710 226

Site internet de vigilance hydraulique : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Canicule info service : 0 800 06 66 66

Samu social : 0 800 00 62 26

Préfecture, bureau de la planification et de la gestion de l'évènement :  
04 75 79 28 00

**En cas de danger imminent ou d'accident, alerter immédiatement les secours :**

Samu : 15

Police, gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

